



Sainte Clotilde, le 06 décembre 2023

Monsieur le Préfet de la Réunion
4 Avenue de la Victoire
97400 SAINT DENIS

N/ REF: GF/NR/CB-2023

Objet – Assurance de véhicules de transport Responsabilité Civile obligatoire

Monsieur le Préfet,

Par la présente, nous souhaitons attirer votre attention sur les difficultés rencontrées par de nombreuses entreprises de transport à la Réunion concernant l'assurance Responsabilité Civile obligatoire de leurs véhicules.

Concernant le réseau Citalis, plusieurs membres du groupement TENOR ont vu leur contrat d'assurance être résilié au 01.01.2024.

Ce groupement exploite le réseau de transport urbain sur le territoire de la CINOR desservant les communes de Saint Denis, Sainte Marie et Sainte Suzanne, à travers une délégation de Service Public. L'absence d'assurance pour la flotte de véhicules du réseau constitue un risque majeur pour la continuité du service public sur le territoire de la CINOR. En effet, le réseau Citalis assure près de 80 000 voyages quotidiennement.

Aussi, face à cette décision, la SODIPARC membre et mandataire de ce groupement a dû lancer un marché en urgence. Ce dernier publié le 11 septembre 2023 n'a reçu aucune réponse.

La SODIPARC s'est retrouvée dans l'obligation de saisir le Bureau Central de la Tarification suite au refus d'assurance. Ce dernier annonce un passage en commission le 19 décembre. Au vu de cette date, le réseau CITALIS encourt un risque de se retrouver avec une partie de sa flotte véhicules qui ne pourra circuler au 1^{er} janvier 2024.

Le groupement TRANS'OUEST exploite le réseau de transport urbain Kar'Ouest sur les 5 communes du Territoire de l'Ouest.

Parmi les membres transporteurs de ce groupement, la structure TRANSREO a pris connaissance de la résiliation de son contrat flotte le 23 octobre 2023, pour effet au 1^{er} janvier 2024. Ce contrat permet actuellement d'assurer les véhicules mis à disposition par le Territoire de l'Ouest, Autorité Organisatrice, à 46 petits transporteurs sous-traitants.

Compte tenu du caractère imprévisible de cette résiliation d'une part, et du délai de prévenance extrêmement court d'autre part, une partie substantielle du parc de véhicules sur le réseau Kar'Ouest (de l'ordre de 15%), risque de ne pas être assurée au 1^{er} janvier 2024, avec pour conséquence un risque évident sur la continuité du service public sur le Territoire de l'Ouest.

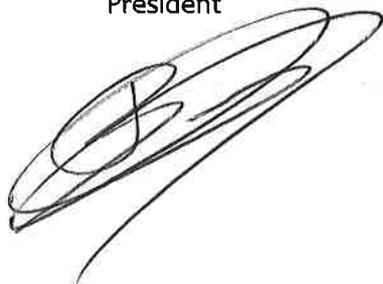
Par ailleurs, les autres membres du groupement pourront maintenir leur contrat d'assurance flotte actuel ou en contractualiser un nouveau, mais à des conditions tarifaires qui seront revues fortement à la hausse (+50% annoncé).

Face à l'état d'urgence auquel doit faire face la profession du transport, les syndicats représentatifs des transport OTRE et FNTV tiennent à accompagner l'ensemble de leurs membres ainsi que les différents acteurs économiques du transport actuellement en difficulté face au manque de proposition des assurances locales pour les véhicules de transport pour la responsabilité civile obligatoire.

L'OTRE et la FNTV tiennent à affirmer leur engagement et leur position en tant qu'acteur principal économique pour le développement et l'évolution du plan de transport sur l'île de la Réunion.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire relative à ce dossier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

FNTV
Bruno FONTAINE
Président



OTRE
Johnny GRINDU
Président



TENOR
Nicolas RUPERT
Directeur Général
Mandataire TENOR



SEMTO
Mickaël CORNU
Directeur Général
Mandataire TRANS'OUEST



14 rue Gabriel de Kerveguen
ZEC du Chaudron
97490 Sainte-Clotilde
T. 0262 925 925
sodiparc@sodiparc.fr

Saint-Denis, le 07 décembre 2023



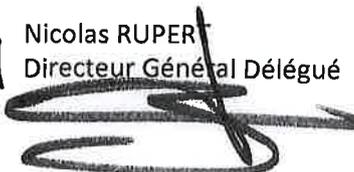
Monsieur le Maire
Mairie de Sainte Suzanne
3 rue du Général de Gaulle
97441 SAINTE SUZANNE

BORDEREAU D'ENVOI

N/REF : CB/2023

DÉSIGNATION	QTE	OBSERVATIONS
<p><u>Objet</u> – ASSURANCE DE VEHICULES DE TRANSPORT</p> <p>Veillez trouver ci-joint :</p> <ul style="list-style-type: none">- Copie du courrier adressé à M. le Préfet de la Réunion relatif aux difficultés rencontrées concernant l'assurance responsabilité civile obligatoire des véhicules de transport, dûment signé par FNTV, OTRE, TENOR et SEMTO. <p>Bien Cordialement,</p>	1 ex	Pour information,

201 Nicolas RUPERT
Directeur Général Délégué



14 rue Gabriel de Kerveguen
ZEC du Chaudron
97490 Sainte-Clotilde
T. 0262 925 925
sodiparc@sodiparc.fr

Saint-Denis, le 07 décembre 2023

Monsieur le Président de la CINOR

3 Rue de la Solidarité
CS 61025
97495 Sainte Clotilde

BORDEREAU D'ENVOI

N/REF : CB/2023

DÉSIGNATION	QTE	OBSERVATIONS
<p><u>Objet</u> – ASSURANCE DE VEHICULES DE TRANSPORT</p> <p>Veillez trouver ci-joint :</p> <ul style="list-style-type: none">- Copie du courrier adressé à M. le Préfet de la Réunion relatif aux difficultés rencontrées concernant l'assurance responsabilité civile obligatoire des véhicules de transport, dûment signé par FNTV, OTRE, TENOR et SEMTO. <p>Bien Cordialement,</p>	1 ex	Pour information,



101 Nicolas RUPERT
Directeur Général Délégué

14 rue Gabriel de Kerveguen
ZEC du Chaudron
97490 Sainte-Clotilde
T. 0262 925 925
sodiparc@sodiparc.fr

Saint-Denis, le 07 décembre 2023

Monsieur le Maire
Mairie de Sainte Marie
3 rue de la République
97438 SAINTE MARIE

BORDEREAU D'ENVOI

N/REF : CB/2023

DÉSIGNATION	QTE	OBSERVATIONS
<p><u>Objet</u> – ASSURANCE DE VEHICULES DE TRANSPORT</p> <p>Veuillez trouver ci-joint :</p> <ul style="list-style-type: none">- Copie du courrier adressé à M. le Préfet de la Réunion relatif aux difficultés rencontrées concernant l'assurance responsabilité civile obligatoire des véhicules de transport, dûment signé par FNTV, OTRE, TENOR et SEMTO. <p>Bien Cordialement,</p>	1 ex	<p>Pour information,</p> <p><i>Reçu le 07/12/23</i></p> 


Nicolas RUPERT
Directeur Général Délégué



Saint-Denis, le 07 décembre 2023

Madame la Maire de SAINT DENIS
Hôtel de Ville
1 rue Pasteur
97400 SAINT DENIS

BORDEREAU D'ENVOI

N/REF : CB/2023

DÉSIGNATION	QTE	OBSERVATIONS
<p><u>Objet</u> – ASSURANCE DE VEHICULES DE TRANSPORT</p> <p>Veillez trouver ci-joint :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie du courrier adressé à M. le Préfet de la Réunion relatif aux difficultés rencontrées concernant l'assurance responsabilité civile obligatoire des véhicules de transport, dûment signé par FNTV, OTRE, TENOR et SEMTO. <p>Bien Cordialement,</p>	1 ex	Pour information,

 Nicolas RUPERT
Directeur Général Délégué